

COMMUNE DE PONSAS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 22 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt, à 19 heures 15 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de PONSAS se sont réunis à la mairie de PONSAS (Drôme), en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes MM. Marie-Christine PROT, Jean-Luc ROUX Alain GIRARDET, Marie Christine THOULOUSE, Nathalie GOMES, Cécile PONS, Nicolas DARDET, Jacques FRAYSSE, Lucie TROUILLET, Lucille MERCHADOU, Marc THIECHARD, Jacques GACON, Peggy VIOT, Roger BLACHON, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Philippe CAILLET.

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie Christine THOULOUSE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme le maire rappelle la délibération prise lors de la dernière réunion (10 juillet 2020) et demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu. Aucune observation.

1 - RENOUELEMENT CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL 2020-2022 – CENTRE DE GESTION DE LA DROME/COMMUNE DE PONSAS

Mme le Maire informe les membres que le CDG 26 (Centre de Gestion de la Drôme) peut apporter son soutien aux collectivités pour les renseignements relatifs aux dossiers CNRACL mais également pour la vérification des dossiers des agents communaux y afférents, parfois lourds à traiter, avant leur transmission à la caisse de retraite, dans le cadre d'une convention rémunérée.

Mme le Maire rappelle qu'au terme de la délibération N° 2019-18 du 10 avril 2019, le Conseil Municipal a accepté le renouvellement de la convention relative à l'intervention du CDG 26 sur les dossiers « CNRACL ». Cette dernière convention est arrivée à son terme.

Mme le Maire donne lecture de la proposition de la nouvelle convention (1^{er} janvier 2020 - 31 décembre 2022) que le Conseil Municipal est libre d'accepter ou non. Celle-ci organise la participation financière de la commune dans le cadre d'une assistance administrative du CDG 26 aux dossiers « CNRACL », étant précisé que la facturation interviendra uniquement sur les dossiers traités et à transmettre à la CNRACL.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ainsi que les conditions tarifaires ;

- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'assistance administrative du CDG 26 relative aux dossiers « CNRACL » des agents communaux, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

2 – QUESTIONS DIVERSES :

Sondage concernant l'augmentation de la durée de la garderie du soir :

Le Sou des Ecoles a remis une liste de parents s'engageant à confier leurs enfants à la garderie du soir au moins deux jours par semaine, si l'amplitude horaire était rallongée jusqu'à 18h00. Cinq familles seraient intéressées. Le conseil municipal devra se prononcer lors d'une prochaine réunion.

Travaux dans le village :

Mme le Maire fait le point sur les différents travaux en cours et à venir dans le village.

Mme le Maire lève la séance à 20h30.

Affiché le 02 octobre 2020

Le Maire,
Marie-Christine PROT

